

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00504**

**DEPOT D'UNE DECLARATION D'INTERET GENERAL (DIG) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE LA VEGETATION ET DES PLANTES INVASIVES SUR LE BASSIN DU GIER**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**  
M. Rémy GUYOT

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191205-0201905040

DATE D'ARCHIVAGE : 13 décembre 2019

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019**

**DEPOT D'UNE DECLARATION D'INTERET GENERAL (DIG) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE LA VEGETATION ET DES PLANTES INVASIVES SUR LE BASSIN DU GIER**

Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien (SyGR) sont liés par une Entente telle que définie aux articles L5521-1 et L551-2 du code général des collectivités territoriales, dont l'objet est le portage des démarches contractuelles d'aménagement, de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant Gier.

Saint-Etienne Métropole et le SyGR disposent de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, ils réalisent sur leur territoire les travaux d'entretien et d'aménagement du cours d'eau.

A ce titre, ils mettent en œuvre les travaux définis dans le plan de gestion d'entretien de la végétation et des plantes invasives sur la période 2014 - 2021. Dans la mesure où la plupart des interventions sont effectuées sur des propriétés privées, la mise en œuvre du plan de gestion est couverte par une déclaration d'intérêt général (DIG), actée par arrêté préfectoral pour la période 2014 à 2019 et prolongée sur la période 2019 à 2021 par un nouvel arrêté préfectoral. A noter qu'il ne sera pas demandé de participation financière aux riverains.

Saint-Etienne Métropole et le SyGR souhaitent poursuivre les efforts engagés en mettant en œuvre un nouveau plan de gestion de la végétation et des plantes invasives sur le bassin versant Gier sur la période 2021 à 2025. Ce nouveau plan de gestion doit également être déclaré d'intérêt général.

Le SyGR a demandé à Saint-Etienne Métropole de déposer le dossier de DIG en son nom. Aussi, une convention temporaire de coopération doit être établie entre Saint-Etienne Métropole et le SYGR afin de permettre le dépôt de cette DIG et d'assurer le suivi de la procédure et la coordination du plan de gestion.

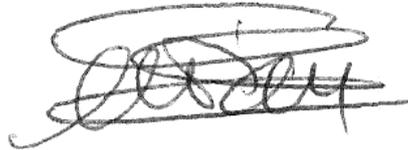
**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **décide de lancer l'opération,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe,**
- **autorise le dépôt du dossier relatif à la déclaration d'intérêt général (DIG) pour la mise en œuvre du plan gestion de la végétation et des plantes invasives sur le bassin versant Gier auprès du préfet de la Loire pour le compte de Saint-Etienne Métropole et du SyGR,**

- sollicite Monsieur le Préfet de la Loire pour la mise à l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général,
- acte de ne pas faire participer financièrement les riverains aux travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions d'autorisation de passage de travaux à intervenir,
- la dépense correspondante sera imputée à l'opération 429 du budget principal.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU